



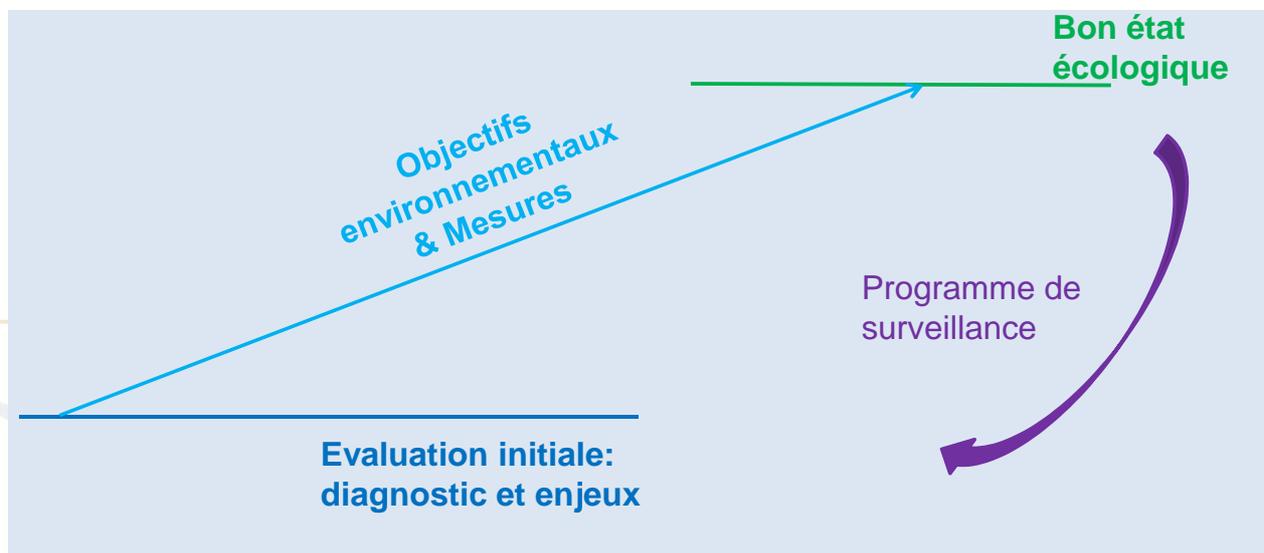
# Directive cadre stratégie pour le milieu marin DCSMM

Table ronde des gestionnaires de la façade atlantique 2014



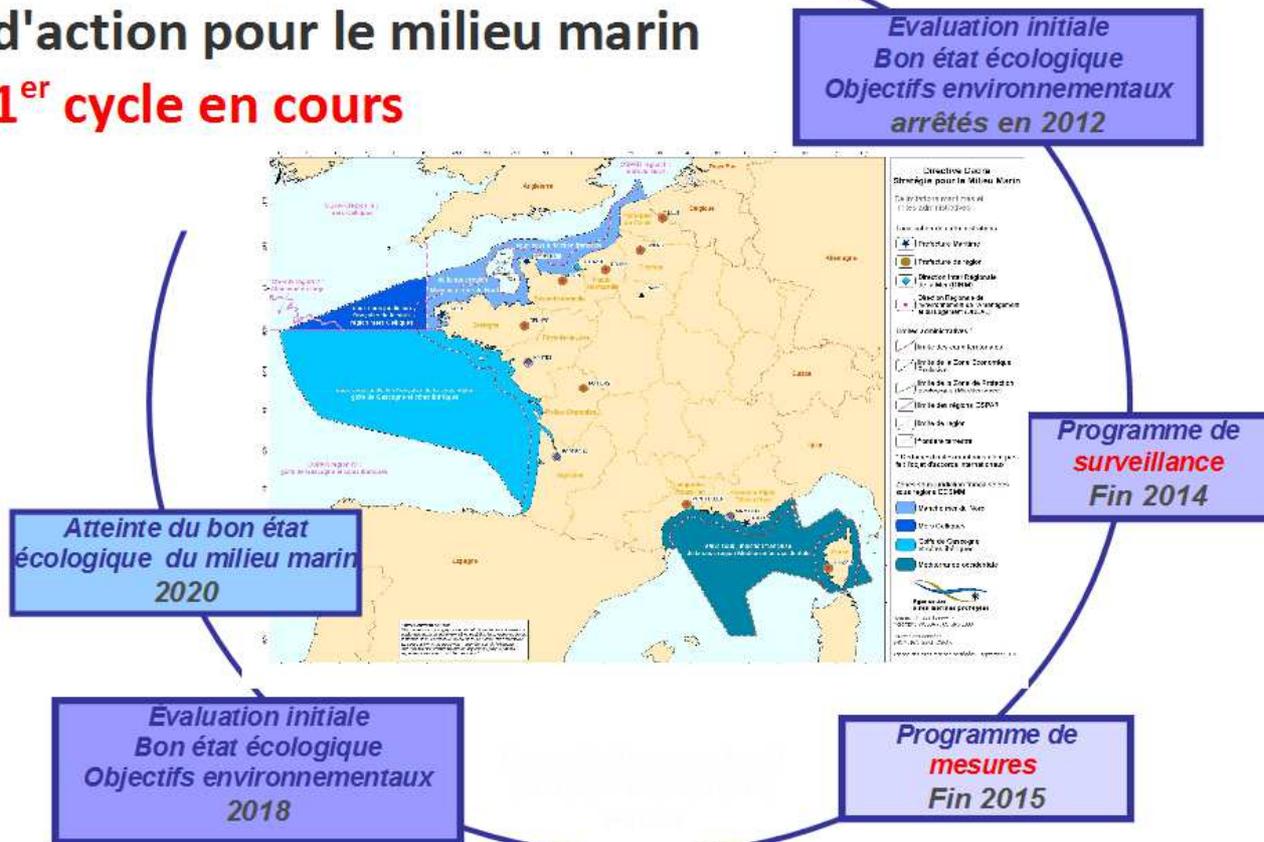
## DCSMM: Principes

But: orienter les efforts vers l'atteinte/le maintien du BEE



# L'élaboration des 4 plans d'action pour le milieu marin

1<sup>er</sup> cycle en cours



## L'évaluation initiale Exemple des mammifères marins

### Etat écologique:

- Espèces présentes, distributions et habitats
- Abondance, trajectoire de population et démographie
- Rôle dans les écosystèmes

### Pressions et impacts

- Dommages physiques et impacts cumulés
- Impacts dus aux perturbations sonores
- Déchets marins
- Dérangement de la faune
- Substances dangereuses
- Captures accidentelles
- Impacts cumulatifs et synergiques

### Analyse économique et sociale

- Analyse économique et sociale de l'utilisation des eaux marines
- Analyse économique et sociale des coûts de la dégradation du milieu
- > pour toutes les activités sources de pression



# Le bon état écologique

## Exemple des mammifères marins

Descripteur 1 : diversité biologique conservée

Descripteur 4 : éléments du réseaux trophiques abondants et diversifiés

Descripteur 10 : déchets marins ne provoquant pas de dommages

Descripteur 11 : introduction d'énergie non nuisible au milieu -  
> énergie sonore

5



# Les objectifs environnementaux

## Exemple des mammifères marins

### Descripteur 1 (biodiversité)

- maintenir ou atteindre le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ;
- protéger les espèces et habitats rares ou menacés ;
- assurer le maintien du rôle fonctionnel des habitats et des espèces ayant un rôle fonctionnel clé ;
- préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la SRM (y compris leurs fonctionnalités)

### Descripteur 4 (réseau trophique)

- préserver la structure, le fonctionnement des réseaux trophiques en tenant compte de leur dynamique

6



# Les objectifs environnementaux

## Exemple des mammifères marins

### Descripteur 10 (déchets)

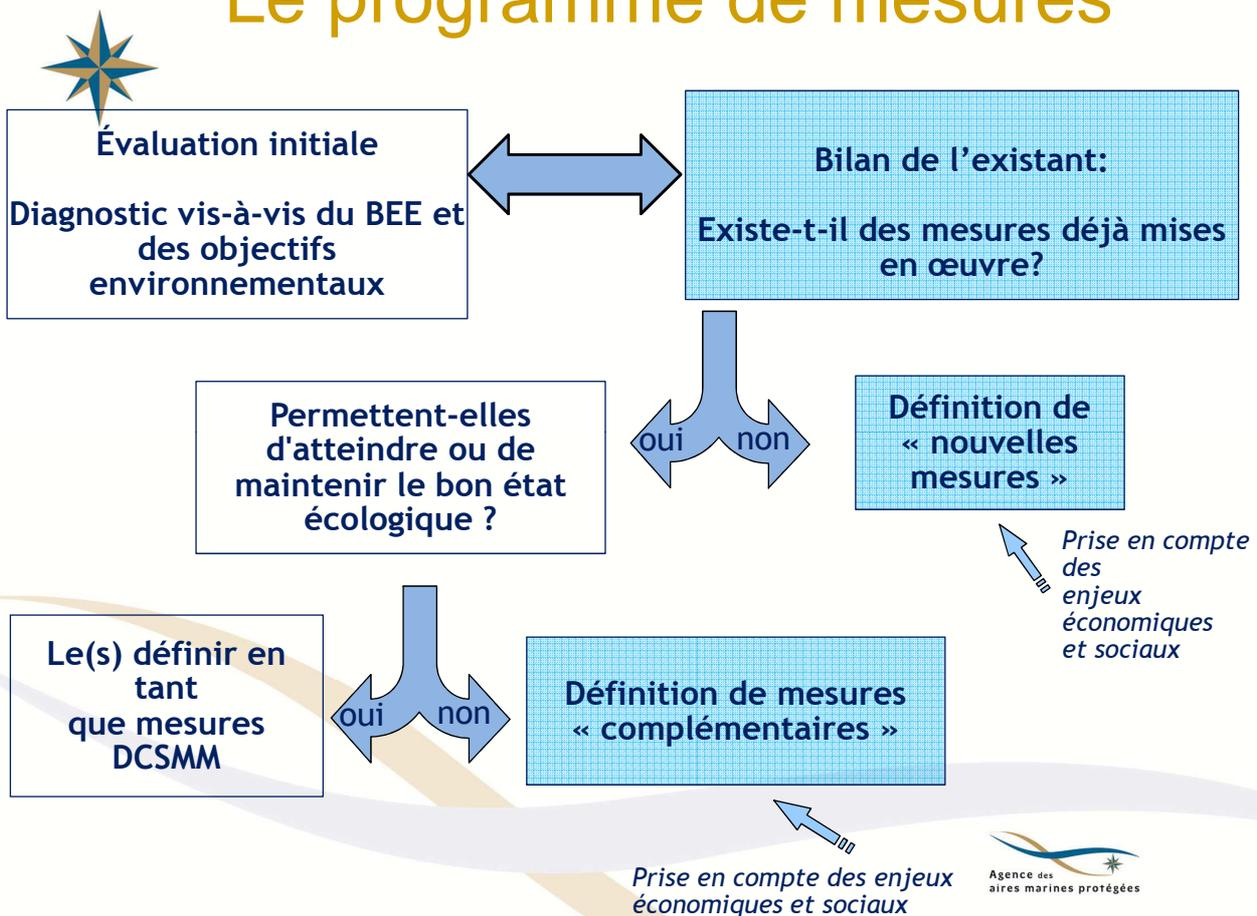
- réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral ;
- réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin
  - en particulier sur les zones de fortes accumulations ;
- réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats.

### Descripteur 11 (énergie sonore)

- limiter les pressions qui impactent physiologiquement les espèces ainsi que leurs capacités de détection et de communication acoustiques & protéger les habitats fonctionnels des perturbations sonores ayant un impact significatif sur les espèces qui les fréquentent ;
  - limiter les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces ;
  - limiter les émissions continues à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces ;
  - adapter les périodes, intensités et durées des émissions sous-marines en fonction du comportement de ces espèces (reproduction, alimentation, repos).

7

## Le programme de mesures





# Le programme de mesures

## Exemple des mammifères marins

### Mesures existantes

Exemples:

- **D1**: Désignation et gestion d'aires marines protégées : Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées.
- **D10**: Incitation à la récupération et au traitement des déchets flottants, des déchets présents dans la colonne d'eau et des déchets sur les fonds marins (ex : incitation financière pour les navires qui ramassent les déchets)
- **D11**: Adaptation des travaux maritimes et des émissions sonores, en fonction de la sensibilité du milieu

### Mesures nouvelles

Exemples:

- Compléter le réseau Natura 2000 au large pour répondre aux enjeux identifiés sur les mammifères, les oiseaux et les récifs.
- Actions « sentinelles de la mer » sur les déchets marins.
- Définir des préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques lors des travaux en mer, des campagnes sismiques (recherche/exploitation).



9

Agence des aires marines protégées



# Le programme de surveillance

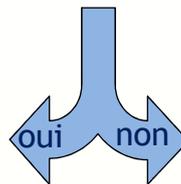
## Bilan de l'existant:

Existe-t-il des dispositifs déjà mis en œuvre?

- Pérennité
- Couverture spatiale
- nombre de critères BEE & EI couverts
- Opérationnalité
- Coût / bénéfice

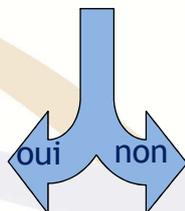
Permettent-ils de répondre aux besoins de la DCSMM ?

- Évaluation de l'état du milieu
- Efficacité des mesures
- Atteinte du bon état



Définition de nouveaux dispositifs

Le(s) définir en tant que dispositifs DCSMM



Définition de dispositifs complémentaires

Agence des aires marines protégées



# Le programme de surveillance

## Exemple des mammifères marins

### Dispositifs existants

Exemples:

- Mammifères marins et tortues(D1):  
RNE  
OBSMER



### Dispositifs complémentaires

Exemples:

- D1 : Pas de nouveau dispositif mais harmonisation entre les suivis existants

- Déchets marins D10 :  
PACOMM



- D10 : Intégration de nouveaux protocoles dans PACOMM pour intégrer les déchets

- Bruit (D11): bruit ambiant  
(mesures acoustiques)  
Pas de dispositif existant



- D11 : Développement d'un parc instrumental (utilisation d'hydrophones sur des mouillages fixes) et des moyens à la mer.

11



Pour se procurer les documents:

- Sites internet des DIRM NAMO et MEMN
- <http://sextant.ifremer.fr/fr/web/dcsmm/accueil>

Merci de votre attention

Laure.dupechaud@aires-marines.fr

12





## La DCSMM ?

- Concerne **l'ensemble des activités** et **l'ensemble des composantes** de l'environnement marin

-> directive ambitieuse

- **Intègre l'ensemble des politiques menées** ayant un lien avec la protection de l'environnement marin, de niveau supra-national, national comme local.

-> cohérence des politiques

- Prend en compte, dans la mesure du possible, des **impacts cumulatifs**.



## Clés d'entrées : les descripteurs

Descripteur 1 : diversité biologique conservée

Descripteur 2 : espèces invasives contenues

Descripteur 3 : stock des espèces exploitées en bonne santé

Descripteur 4 : éléments du réseaux trophiques abondants et diversifiés

Descripteur 5 : eutrophisation réduite

Descripteur 6 : intégrité des fonds marins et du benthos préservée

Descripteur 7 : hydrographie non modifiée



# Clés d'entrées : les descripteurs

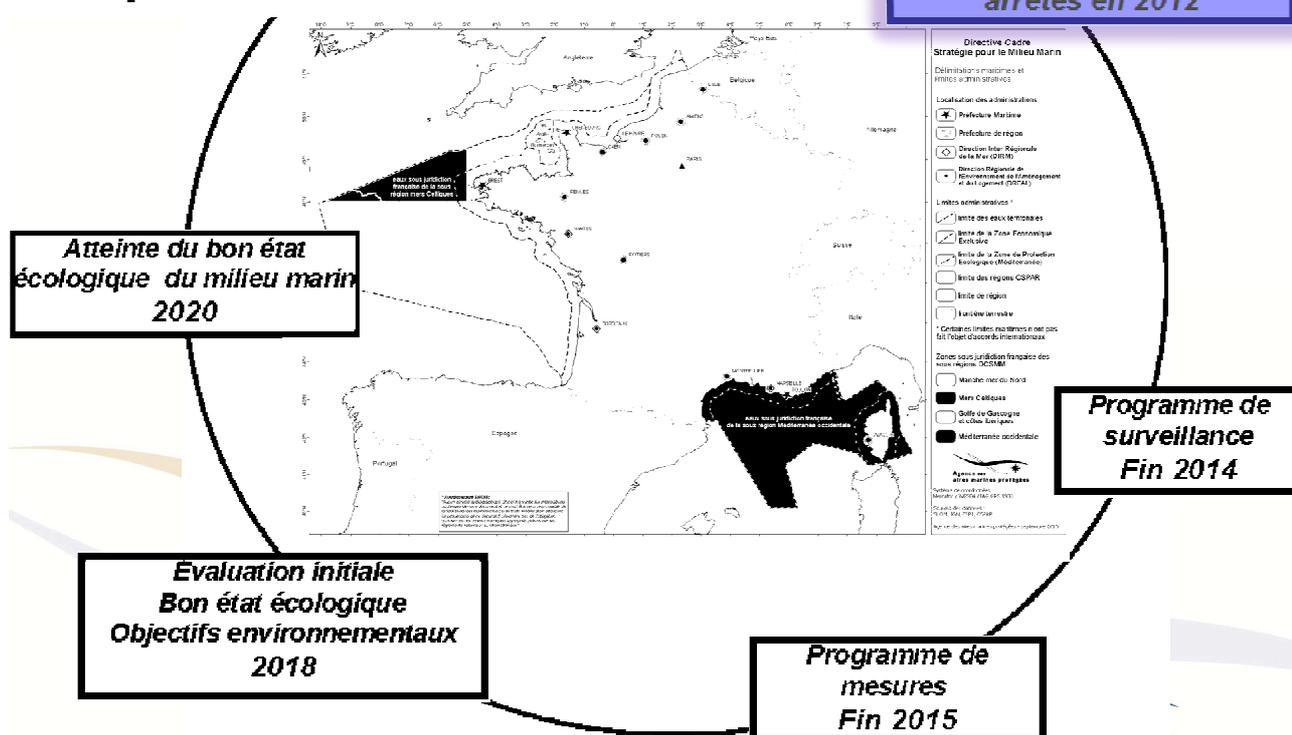
Descripteur 8 : contaminants et pollutions sans effets néfastes

Descripteur 9 : contaminants dans les denrées alimentaires dans les limites communautaires

Descripteur 10 : déchets marins ne provoquant pas de dommages

Descripteur 11 : introduction d'énergie non nuisible au milieu

## L'élaboration des 4 plans d'action pour le milieu marin 1<sup>er</sup> cycle en cours





# L'évaluation initiale

- État écologique
- Pressions-impacts
- Analyse économique et sociale:
  - de l'utilisation des eaux marines
  - des couts de la dégradation du milieu

Adoptée en décembre 2012 par arrêté interpréfectoral



# Le bon état écologique

Bon fonctionnement de l'écosystème  
ET  
utilisation durable du milieu marin

Sa définition:

- Est réalisée à données existantes
- Et en tenant compte de l'évaluation initiale
- Doit permettre d'évaluer son atteinte
- Est révisée tous les 6 ans

# Le bon état écologique: résultats

- > nombreuses lacunes dans la connaissance scientifique du fonctionnement des écosystèmes marins et des impacts des pressions
- > manque de données sur certaines thématiques

Pas de définition quantitative du Bon État Écologique en 2012

=> Définition essentiellement qualitative

Adoptée en décembre 2012 par arrêt ministériel

# Les objectifs environnementaux

## **Descripteur 1 (biodiversité)**

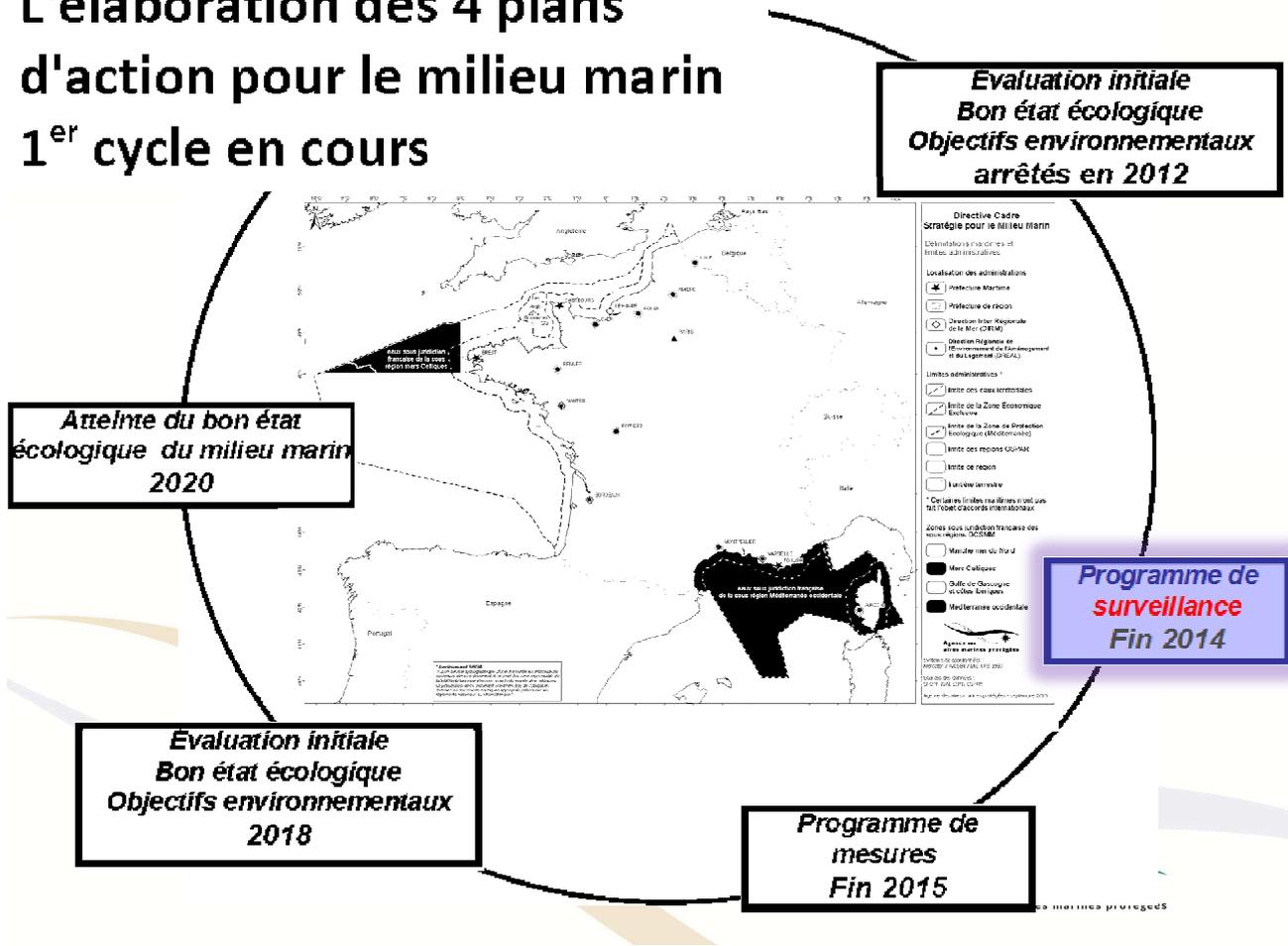
- maintenir ou atteindre le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ;
- protéger les espèces et habitats rares ou menacés ;
- assurer le maintien du rôle fonctionnel des habitats et des espèces ayant un rôle fonctionnel clé ;
- préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la SRM (y compris leurs fonctionnalités)

## **Descripteur 4 (réseau trophique)**

- préserver la structure, le fonctionnement des réseaux trophiques en tenant compte de leur dynamique

# L'élaboration des 4 plans d'action pour le milieu marin

## 1<sup>er</sup> cycle en cours



## Le programme de surveillance : finalités

Le programme de surveillance décrit les dispositifs de suivi et les modalités de collecte des données qui permettent de répondre aux finalités suivantes :

- L'analyse des caractéristiques de l'écosystème et des pressions et impacts qui permettent de réaliser **l'analyse de l'état écologique** ;
- L'évaluation de **l'atteinte du bon état écologique** ;
- L'évaluation de la **réalisation des objectifs environnementaux**, tels que définis dans le PAMM correspondant;
- L'évaluation de **l'efficacité des mesures** mises en place en application des programmes de mesures ;
- La **construction des indicateurs** du bon état écologique et de ceux associés aux objectifs environnementaux.



# Le programme de surveillance : structuration

D1, D4 & D6

- **Oiseaux**
- **Mammifères marins et tortues**
- Poissons et céphalopodes
- **Habitats benthiques et intégrité des fonds marins**
- Habitats pélagiques
- Espèces non indigènes
- Espèces commerciales
- Eutrophisation
- Changements hydrographiques
- Contaminants
- Questions sanitaires
- **Déchets marins**
- Bruit

Adoption en janvier 2015



# Le programme de surveillance et les AMP

Valoriser le réseau d'aires marines protégées comme un des lieux d'expérimentation et de consolidation des méthodologies de suivi

Notamment par des zones d'expérimentation (appelée « zones atelier ») :

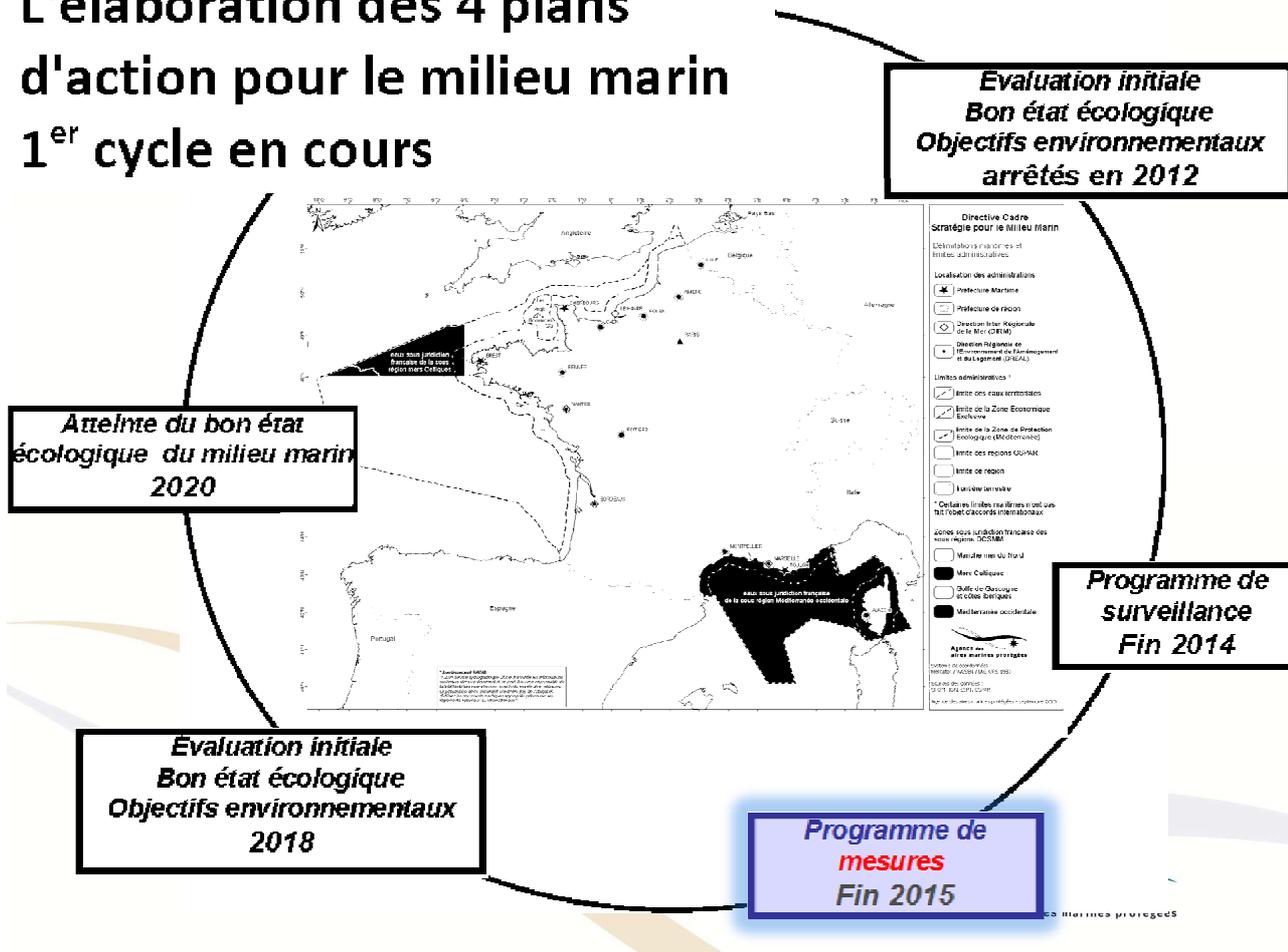
- suivre de façon concomitante l'état des habitats, les activités humaines et les pressions induites
- pour mieux comprendre les relations entre les pressions exercées sur le milieu par les usages, les impacts qu'ils génèrent, la résilience des écosystèmes et les impacts cumulés des pressions

→ appel à projet de recherche : mise au point de **protocoles scientifiques** pour évaluer l'état écologique d'un ou plusieurs habitats benthiques infralittoraux soumis à des pressions et impacts spécifiques

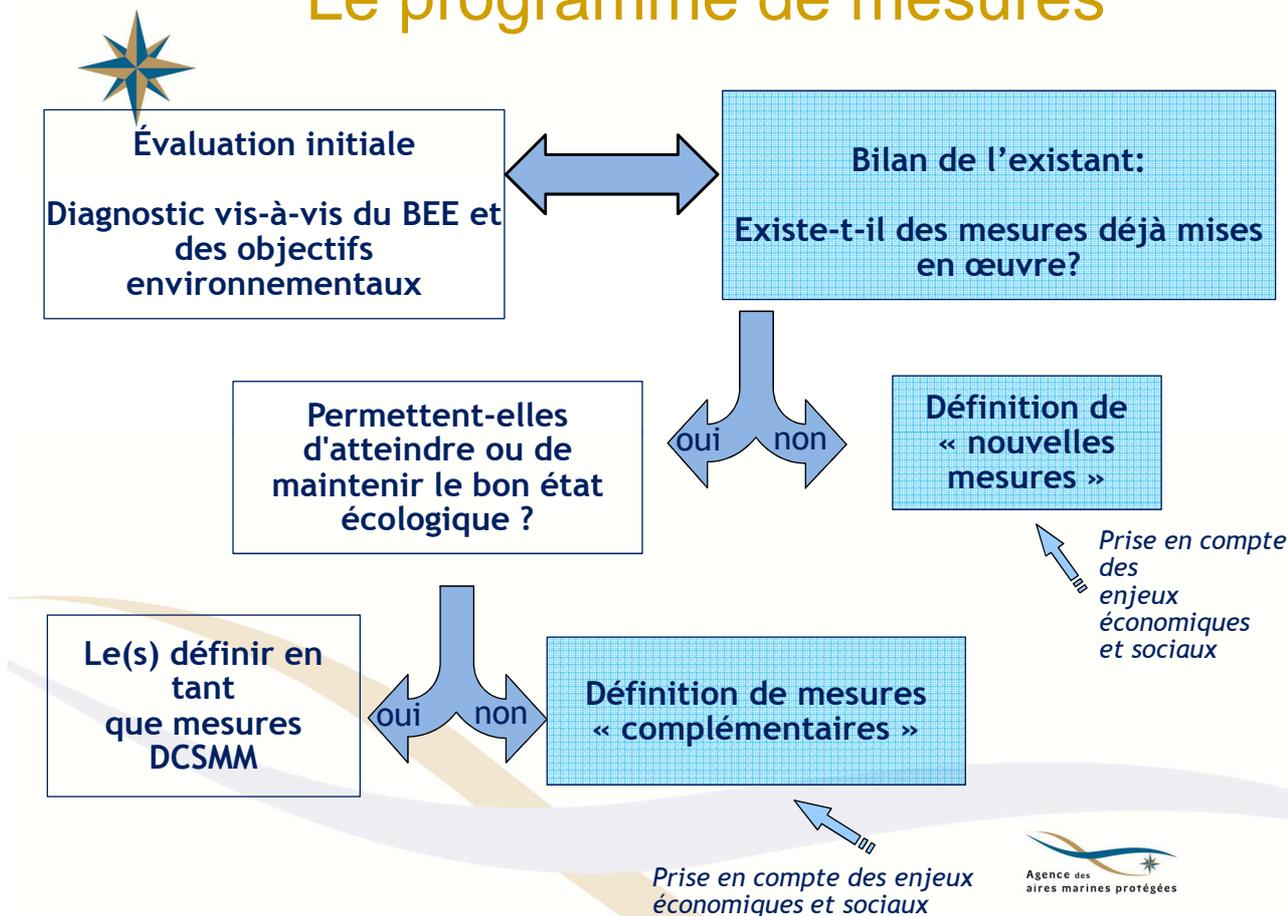


# L'élaboration des 4 plans d'action pour le milieu marin

## 1<sup>er</sup> cycle en cours



## Le programme de mesures





## Le programme de mesures: Les mesures existantes

Recensées dans :

- Documents de gestion des AMP (DOCOP, plan de gestion de réserves naturelles, du parc marin d'Iroise, ...)
- Documents de planification (SMVM, SCOT, schémas des structures...)
- Chartes (charte conchylicole du Morbihan, ...)
- SDAGE
- Études d'incidences N2000
- Arrêtés préfectoraux en application du code de l'environnement (espèces protégées,...)



## Le programme de mesures:

### Les mesures nouvelles issues de la stratégie nationale des AMP

- Compléter le réseau **Natura 2000** au large pour répondre aux enjeux identifiés sur les mammifères, les oiseaux et les récifs.
- Compléter le réseau des aires marines protégées par la mise en place de zones de **protection renforcée** via les outils existants (réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, zones de non-prélèvement des parcs nationaux...) sur les secteurs de biodiversité remarquable.
- Mettre en place des zones de protection (temporaires ou pérennes) des **zones fonctionnelles halieutiques**.
- Renforcer la politique **d'affectation et d'attribution du domaine public maritime** naturel au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Soumis à consultation à partir du 19 décembre



## Le programme de mesures: Et les autres directives?

La DCSMM est en **complémentarité** avec les autres directives, plans, programme (DCE, Natura 2000, PGRI, ...)

Ex: renvoi vers les SDAGE pour les enjeux eutrophisation, contaminants

29



Merci

À votre disposition pour toute question!

30





## Les 11 descripteurs du Bon Etat Ecologique

Descripteurs du bon état écologique
D1 : La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes.
D2 : Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes.
D3 : Les populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.
D4 : Tous les éléments constituant le réseau trophique marin, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien total de leurs capacités reproductives.
D5 : L'eutrophisation d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond, est réduite au minimum.



## Les 11 descripteurs du Bon Etat Ecologique

D6 : Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés.
D7 : Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins.
D8 : Le niveau de concentration des contaminants ne provoque pas d'effets dus à la pollution.
D9 : Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation communautaire ou autres normes applicables.
D10 : Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin.
D11a : L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin. Energie sonore.
D11b : L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin. Autres sources d'énergie.